



## CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DU 27 MAI 2015

Le 27 mai 2015 à 20h00, les membres du Conseil Municipal de Lalheue, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Christian CRETIN, Maire.

**Date de convocation** : 18 mai 2015

**Etaient présents** : Jean-Pierre BECK, Sylvain BERTHIER, Victor BONNOT, Alexandre CZECH, Christian CRETIN, Sophie DARRAS, Sébastien LE DARD, Magali MULLER, Elodie PHILIPPON, Marinette PUECH, Marc ROBERT.

**Absent ayant donné pouvoir** :

**Excusé** :

**A été nommé(e) comme secrétaire de séance** : Sophie DARRAS.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

**Effectif légal du Conseil municipal** : 11

**Conseillers présents ou représentés** : 11

**Membres en exercice** : 11

**Votants** : 11

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de séance du 20 avril 2015.

### **1) Budget principal : décision modificative n°1**

Le Conseil municipal valide le virement des crédits inscrits au compte 2131 à l'article 2157 pour un montant de 3500 euros destinés au financement du nouveau radar pédagogique pour la route de la chapelle (1 764 euros TTC) et d'un miroir pour la rue du Champ Poillier (608 euros TTC).

### **2) Budget assainissement : constatation d'une créance éteinte sur décision de justice**

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, admet en créance éteinte, pour insuffisance d'actif, la somme de 256.50 € relative à des redevances assainissements de 2006 et 2007.

Les créances éteintes sont des dettes annulées suite à une décision de justice pour insuffisance d'actif lors d'une procédure de rétablissement personnel. Elles s'imposent à la collectivité comme au comptable et les poursuites pour recouvrer les sommes sont rendues impossibles. La dépense sera inscrite au compte 6542 – créances éteintes – sur le budget annexe assainissement de la commune.

### **3) Projet de rénovation de l'école du quart rameau**

M. le Maire propose au Conseil de saisir le CAUE pour la rénovation de l'école du Quart Rameau et demande à l'assemblée de se prononcer sur la destination future des locaux. Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) est un groupement d'architectes et de paysagistes qui accompagnent et conseillent les collectivités dans leurs projets de construction ou d'aménagement. Sa mission consiste à définir le projet avec la collectivité pour bâtir ensemble un cahier des charges, voir organiser une consultation afin d'amener le projet jusqu'aux professionnels concernés (architecte, paysagistes, urbanistes ...).

Le Conseil valide la proposition de créer un logement communal à l'étage et celle de réhabiliter et réagencer le rez-de-chaussée pour l'école (1 ou 2 classes, vestiaires, sanitaires et 1 bureau individuel pour l'institutrice).

### - Questions et informations diverses

- Projet de vœu communal en faveur du center parcs sur la commune du Rousset : Face à l'enjeu que représente l'aménagement d'un Center Parcs au Rousset en termes d'emplois et d'activités économiques pour le Département, le Conseil réaffirme son soutien et sa volonté de voir aboutir ce projet (10 Pour – 1 Contre).

- Rejet interdit des eaux pluviales dans le réseau assainissement : M. le Maire donne lecture du courrier qui sera envoyé aux foyers dont l'installation n'est pas conforme. La date limite de réalisation des travaux a été fixée au 30 novembre 2015.

- Assainissement - remplacement des pompes de relevage : l'entreprise Ravey interviendra la 2<sup>ème</sup> quinzaine de juin.

- Redevance d'occupation du domaine public par le réseau télécom : Le Maire rend compte du montant qui sera encaissé cette année auprès des opérateurs de télécommunication soit 413.60 euros et de la contribution versée au Sydesl soit 415.19 euros (correspondant au produit encaissé en 2014). Ce principe de mutualisation est destiné au financement des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication.

- Elaboration d'un document unique : L'évaluation des risques professionnels consiste à identifier les risques auxquels sont soumis les salariés d'un établissement, en vue de mettre en place des actions de prévention pertinentes couvrant les dimensions techniques, humaines et organisationnelles. Elle constitue l'étape initiale de toute démarche de prévention en santé et sécurité au travail. Les résultats sont formalisés dans un "document unique". Du fait de ses compétences professionnelles, Mme PUECH propose d'élaborer ce document unique pour le compte de la commune et d'en assurer son suivi.

- Projet de l'AAPPMA de la Basse Vallée : M. le Maire expose le projet de la société de pêche qui sera entrepris sur la frayère de Lalheue afin de favoriser le retour des alevins vers le cours d'eau de la Grosne, lors de la récupération des juvéniles de brochet. Tous les frais sont pris en charge par l'AAPPMA.

- Travaux d'accessibilité : M. CZECH est chargé de préparer un recensement de tous les espaces et bâtiments recevant du public non accessibles aux personnes à mobilité réduite. Le dossier doit être déposé avant le 26 septembre pour que la commune obtienne des subventions dans les 6 prochaines années pour leur mise en conformité. Le point sensible se situe surtout au niveau de l'accès de la mairie et de l'aménagement de toilettes pour handicapé.

- Signalisation routière : La pose du miroir pour la rue du Champ Poillier sera effectuée le 10 juin prochain. Les autres panneaux de signalisation seront posés courant juillet avec les volontaires.

- Commission des Bois : Le marquage des têtes s'effectuera le 7 juin prochain à 9h00.

- Bâtiments communaux : Suite aux dysfonctionnements électriques répétés de la sonde de régulation du chauffage de la bibliothèque, M. le Dard a entrepris les travaux nécessaires, ce qui permettra de chauffer la bibliothèque uniquement aux heures de permanences. Le Conseil remercie également M. BRENOT qui a fourni l'horloge programmable.

La séance est levée à 21h55.

SIGNATURES

<b>Jean-Pierre BECK</b>	<b>Alexandre CZECH</b>	<b>Elodie PHILIPPON</b>
<b>Sylvain BERTHIER</b>	<b>Sophie DARRAS</b>	<b>Marinette PUECH</b>
<b>Victor BONNOT</b>	<b>Sébastien LE DARD</b>	<b>Marc ROBERT</b>
<b>Christian CRETIN</b>	<b>Magali MULLER</b>	